

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....  
Arrondissement d'ORLÉANS

.....  
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....  
**COMMUNE  
DE  
CERCOTTES**  
45520

**ARRETE N°27/2023**

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
INSTALLATION D'ECHAFAUDAGE

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 44, R 53 et R 225,

VU la demande par courrier de l'entreprise TECHNITOIT (représentée par son dirigeant M. DAHMAN Keen), qui sollicite l'autorisation d'installer un échafaudage roulant sur le trottoir devant le n°67 bis route Nationale 20, pour effectuer des travaux de couverture et d'hydrofugation au niveau de la toiture et de la façade, du 2 mai au 2 juillet 2023,

## ARRÊTE

**Article 1** : L'entreprise TECHNITOIT (dénommée la Maison Auto nettoyante) est autorisée à empiéter sur le trottoir bordant la Route Nationale 20, à hauteur du numéro 67 bis, et à y mettre en place un échafaudage roulant d'une longueur de 6 mètres et d'une largeur de 0,90 mètre pour effectuer des travaux de couverture et d'hydrofugation au niveau de la toiture et de la façade, du 2 mai au 2 juillet 2023.

**Article 2** : Ces travaux seront exécutés sous l'entière responsabilité de l'entreprise TECHNITOIT et ne devront occasionner aucune gêne pour la circulation routière sur la RD 2020.

**Article 3** : Les supports extérieurs de l'échafaudage seront signalés par de la rubalise rouge et blanche ; la signalisation réglementaire, de jour comme de nuit, sera mise en place par l'entreprise de travaux ainsi que toutes les mesures relatives à la protection et à la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite (filet de protection, panneaux de contournement).

**Article 4** : L'affichage du présent arrêté, sur le site, est obligatoire ; il sera également publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, au secrétariat de la mairie.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la gendarmerie d'Artenay/Patay,
- TECHNITOIT Orléans, 109 route Nationale 45140 INGRE

Fait à Cercottes, le 2 mai 2023

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

